



ORGANISATION de la CONCENTRATION DÉPARTEMENTALE

Objet : **Charte**

Le Comité Directeur du CODEP76, attribue, au plus tard lors de la réunion Calendrier qui précède l'année de réalisation, la Concentration départementale à un club, volontaire, du département.

Le Club retenu, organise, suivant un cahier des charges remis par le CODEP76, la concentration départementale annuelle.

Inscription.

- La Concentration Départementale est inscrite aux calendriers : du comité départemental, de la ligue et dans le « où irons nous ». Elle se déroule à la date retenue par le comité directeur, **de préférence sur la période du mois de JUIN.**
- La Concentration Départementale est la seule organisation inscrite au calendrier départemental, **le ou les jours retenus.**
- La Concentration départementale se déroule **au minimum** sur une journée entière.

Droit d'engagement.

- Le droit d'engagement préférentiel est déterminé par le comité directeur du club en accord avec le comité départemental, il est appliqué sur présentation de la licence fédérale.
- La gratuité est accordée aux jeunes de moins de dix huit ans.
- Les prestations annexes qui sont en options, sont par conséquent distinctes du montant des engagements.

Vitrine.

- La Concentration Départementale est la fête locale de notre fédération ; l'ensemble de nos activités doit y être pratiqué c'est-à-dire la route et le V.T.T. Si le club organisateur ne pratique pas toutes les activités, le CODEP se chargera de le mettre en rapport avec un autre club, voisin, pour développer l'activité manquante.

Organisation

- Les itinéraires permettent la participation de tous et comprennent au moins un itinéraire, route et un itinéraire VTT, ne dépassant pas la distance de trente kilomètres (30 km) sur la journée .

- Le club veillera à ce que soit bien présents sur les cartes d'itinéraires, le ou les contacts possible en cas de nécessité et le rappel de numéros d'appel d'urgence.
- La manifestation ne fait l'objet d'aucun parrainage commercial ni publicitaire tel que le définit la charte de la F.F.C.T.

Affichage.

- Lors de la rédaction et la publication des affiches et dépliants proposant la participation à cette manifestation, le club veillera à ce que soit bien présents les logos, CODEP76, de la ligue de H.N, de la fédération qui sont les signes distinctifs de nos différentes structures ; ainsi que celui du département.
- Les droits d'engagement, et éventuellement les différentes prestations qui sont proposées, figureront sur l'affiche.

Financement.

- Sur la demande du club organisateur, sur présentation d'un budget prévisionnel et en accord avec le comité directeur départemental, celui-ci pourra faire la démarche d'une demande de subvention auprès du conseil général. Cette demande sera faite dans le cadre de la convention d'Objectifs signé avec le département.

Participation du CODEP.

- Le CODEP76 dotera la concentration départementale d'une coupe. Cette coupe sera attribuée au club le mieux représenté.
- Le CODEP76 sera présent à cette manifestation, et remettra la coupe du CODEP.
- Le CODEP76 fournira les banderoles, **FFCT**, nécessaires à l'identification de la manifestation.

Notoriété.

- La Concentration Départementale sert de manifestation pour le **Trophée Haut Normand de la ligue**. Si c'est la première manifestation du **THN** de la saison, le club se procurera auprès de la ligue les cartons de pointage du **THN**.

